

La famille LARGANGER.

Historique et notes Biographiques.

C'est à Charles Larcanger (1699-1762) que nous devons la généalogie en notre possession. Ecrite en 1755, il la préfaçait en ces termes: (La pièce originale était, de son vivant, entre les mains d'Egide Larcanger d'Orléans).

"Au nom du Père, du Fils, du Saint Esprit, - Voicy icy, tout ce que je sçait de notre généalogie, estant resté jeune sans renseignements, je ne peux pas en dire davantage, - Ecrit au mois de février 1755,

Premier, - Mon ayeulle s'appelloit Charles Larcanger et sa femme Françoise Dupied; il estoit marchand de bois et laboureur à Villeselve, Sa femme estoit, à ce que j'ay entendu dire, d'Offoy; mais je n'ai auquune connaissance, - Leurs enfants estoient Antoine Larcanger, Louis et Jean, Antoine estoit mon père grand de qui nous descendons,,,"

Charles Larcanger termine son préambule en disant:

"...nous sommes venus demeurer au château de Saint Simon le 8 février 1745 où nous avons jouit de toute la recette depuis 1747 jusqu'au présent mois de février 1755 et nous avons encore à jouir de ce bail huit années à 12 mils livres par an, et j'ai toujours continué à être dans les bois avec mon frère Claude, de Villeselve, depuis que je suis à St. Simon,,,"

...Et je remercie le Seigneur de sa Sainte Grâce; je ne compte rien devoir à personne, Dieu m'ayant fait la grâce de réussir dans mes entreprises jusqu'à ce jour et je me remets entièrement à sa Sainte volonté, estant mon maître et Seigneur que je prie d'avoir pitiez de son petit serviteur à toujours, Le 25 février 1755," Signé Larcanger.

La lecture de ce préambule dont nous venons de reproduire, dans son écriture originale, toute la partie qui nous est connue, met en lumière un monde, aujourd'hui, totalement enfoui dans les arcanes de l'histoire. Avec les détails qui sont cités, elle nous permet de découvrir une autre façon de vivre, sinon inconnue, tout au moins, complètement révolue.

Il faut convenir qu'au terme de notre 20^e siècle, nous évoluons dans un état de droit où toute la vie sociale est régie par un code. Celui-ci est unique pour tous les Français, même s'ils habitent sur des points, situés aux antipodes du territoire national. Sous l'Ancien Régime, ce code n'existant pas, les rapports humains étaient réglés, uniquement, en fonction de la "Coutume". Variable, celle-ci était le reflet de la vie, communautaire et habituelle, d'une région,

Ainsi, tous les termes employés et les situations décrites nous permettent d'apprécier la stratification économique et sociale des familles rurales dans le Royaume de France. La nuit du quatre août 1789, qui a vu l'abolition nominale des privilèges et des droits féodaux, n'a pas résolu, "ipso facto", tous les problèmes. Le nouveau code, défini clairement seulement après dix années d'anarchie, n'entra que progressivement dans les moeurs. Les vieilles coutumes ne disparurent vraiment de la vie sociale qu'avec le renouvellement naturel des générations.

La famille Larcanger qui, comme nous allons le voir, faisait partie de la génération des intendants, a-t-elle profité des événements révolutionnaires pour se rendre propriétaire des biens qu'elle était chargée de gérer?

Il est sûr qu'en d'autres lieux, la gestion à bail d'un bien seigneurial a servi de tremplin, aux gérants, pour accéder à la propriété de la totalité ou d'une partie d'un domaine. En entrant dans le détail des biographies "Larcanger", on aboutit à une conclusion très différente. Sans être affirmatif sur ce sujet et avant d'apporter une preuve de ce que nous avançons, nous disons, dès maintenant, qu'ils n'ont probablement jamais été propriétaires de la cense de Villeselve!

Il s'agit ici évidemment d'une hypothèse qui, en attendant d'être vérifiée, donne une explication logique à une suite de faits connus. Au cours des lignes suivantes, à propos de la cense de Boutavent, nous verrons que, dans les mêmes moments, il s'est présenté une situation sensiblement analogue.

En tout cas, au 17^e siècle, le premier des "Larcanger" dont l'histoire fait mention, a profité d'une conjoncture favorable pour s'établir durablement à Villeselve. En effet, dès 1610, on enregistre la naissance, dans ce village, d'un Charles Larcanger qui sera, à la fois, cultivateur et marchand de bois. L'exercice de cette double activité s'explique très bien dans un domaine qui, à cette époque-là, était partagé entre le labour et la forêt. Cet état des lieux réclame une explication.

Villeselve trouve ses racines dans deux mots latins: "villa et sylva". Alors que "sylva" se traduit par "bois" ou "forêt", "villa" est entré directement dans la langue française sous la forme de "ville ou village". Les deux traductions étant réunies, il est possible de voir "village de la forêt" dans le nom de Villeselve. "Silvacus", cité dans les Cartulaires de Charles le Chauve, concerne le village de Servais dans l'Aisne.

Il est bon de rappeler que pendant l'occupation romaine, la grande forêt de Beines s'arrêtait à la voie que les envahisseurs avaient construite pour relier directement Saint Quentin au "Castelet de Magny".

Bâti sur un piton, au nord du Guiscard actuel et au confluent de deux bras de la "Verse", ce "Castelet" n'était, en

fait, qu'une simple tour de bois, protégée par une enceinte de pieux pointus. Les Gallo-romains ont profité de la particularité géographique de cet endroit pour avoir, sur le plan militaire, un point d'appui qui leur permettait de surveiller efficacement les débouchés, situés à l'est de la grande forêt de "Bouvresse".

Ceci dit, sans trop de risques d'erreur, il est possible de considérer que l'église actuelle de Villeselve se situe au centre de l'agglomération d'autrefois. Cette dernière s'étendait le long de l'ancienne forêt de Beines et face à la grande plaine fertile du "Vermandois". A la suite de l'extension des défrichements de forêt, intervenus au cours des siècles, les limites de la commune de Villeselve ont finalement englobé les hameaux de la "Bénette", du "Louvetaïn" et, après sa destruction, l'espace occupé par le prieuré de "Sainte Madeleine".

Emile Coët (1883) et Jacques Mermet (1907), historiens locaux qui, aux dates précitées, ont fait paraître une étude sur les communes du canton de Guiscard, ne sont guère loquaces sur les faits historiques et l'évolution démographique du village de Villeselve. Toutefois, l'un d'eux signale la présence, au Moyen Âge, d'une commanderie de Templiers, qui aurait disparu, au début du 14^e siècle, sous le règne de Philippe le Bel.

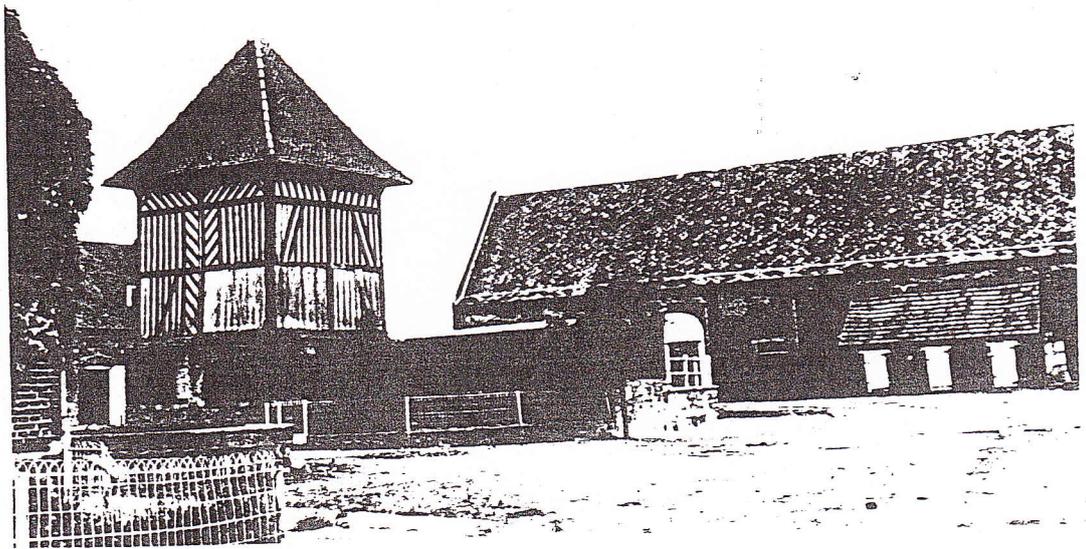
Ce contexte historique explique, en partie, l'absence, localement, d'une résidence seigneuriale. Cependant, d'autres écrits provoquent une ambiguïté lorsqu'ils substituent le terme "Cense" à celui de "Commanderie". En réalité, le premier paraît plus juste, car le second recouvrait un ensemble important et cohérent où les activités économiques se mêlaient aux exigences religieuses de l'Ordre Monastique.

Dans les limites du canton de Guiscard, nous en avons un excellent exemple au lieudit "la ferme de l'Hôpital", sise sur le territoire de la commune de Libermont, où voisinent une activité agricole et les ruines d'un ancien édifice religieux ayant appartenu aux "Templiers".

De toute évidence, Villeselve ne se situe pas dans la même perspective. Quoique digne d'intérêt, l'architecture de l'église de cette paroisse est loin de répondre aux normes des constructions, habituellement édifiées par les "Chevaliers du Temple". Par là, elle n'a certainement jamais fait partie d'un ensemble cohérent ayant appartenu à cet ordre.

A la suite de ces arguments, il est permis de confondre dans une même entité, la cense de Villeselve, que les "Larcanger" ont exploitée jusqu'au milieu du 19^e siècle, et l'emplacement de cette commanderie des Templiers, signalée sans preuves évidentes par les historiens.

Le premier repaire qui nous permet de faire cette conclusion d'authenticité, se trouve encore présent sur le terrain, à savoir: le "colombier". Vestige, peut-être millénaire, celui-



1987 - Colombier et Grange
de la Cense de Villeselve.

ci est, depuis le haut Moyen Age, le symbole du pouvoir local du Seigneur. A Villeselve, il se présente sous la forme d'une tour carrée de près de cinq mètres de côté et haute d'une dizaine de mètres. Les superstructures, posées sur un socle de pavés et de briques, maçonnes ensemble, laissent apparaître un colombage bien conservé où le pisé a été remplacé par des matériaux plus modernes. Complètement restauré, en 1781, il a encore une fière allure en cette année 1990.

Répondant à l'aimable invitation des propriétaires du lieu, nous avons pu admirer, un peu plus loin dans la cour, une magnifique et vaste grange de dix travées qui porte sur l'une de ses poutres maîtresses la date de 1783 et le nom de ses constructeurs: Jean-François Larcanger et Marie-Louise Lefèvre.

Continuant notre visite, nous avons parcouru les différentes pièces de la maison d'habitation. En dehors de la grande salle, à hauteur de plafond, inhabituelle dans les constructions paysannes de l'époque, où trône une magnifique cheminée, nous avons remarqué, dans une pièce attenante, la date de 1781, suivie d'une fleur de lys, toutes deux gravées sur une poutre maîtresse.

A considérer les détails de l'architecture de cette maison et en particulier la nature de la maçonnerie côté rue, il semble que les travaux de la fin du 18^e siècle, visant surtout l'agrandissement de l'immeuble primitif. Aujourd'hui, nous pouvons admirer un rare ensemble agricole, conçu et bâti deux cents ans plus tôt, que d'heureux concours de circonstances ont préservé d'une destruction, au cours des dernières guerres.

Finalement, toutes ces rénovations qui, visiblement, ont été effectuées lors de l'occupation des lieux par les "Larcanger", réclament l'ouverture de plusieurs parenthèses. En première analyse, nous dirons qu'en fonction de la fiscalité aberrante et discriminatoire qui touchait l'ensemble de la classe paysanne au cours de l'Ancien Régime, il était pratiquement impossible que l'un des membres de celle-ci ait pu entreprendre des constructions de cette importance sans posséder une couverture juridique protectrice.

Cette hypothèse vient étayer l'affirmation que nous avons faite dans les lignes précédentes: les "Larcanger" n'ont probablement jamais été les propriétaires des lieux! Fermiers à cens au début, ils sont devenus intendants par la suite. A ce titre et en l'absence de leur mandant, ils disposaient de tous les pouvoirs au point de passer, aux yeux de tous, pour les véritables propriétaires. En fait, moyennant une redevance annuelle, ils avaient la possibilité d'agir dans l'intérêt même des biens dont ils avaient la garde et les revenus.

La situation pourrait, avec un peu de chance, être éclaircie en tenant compte de la donnée suivante. En effet, un acte notarié, daté du 23 décembre 1859, fait état d'une trans-

action, intervenue entre Alphonse Victor Tonnelier, époux d'Adèle Louise Truffart, cultivateur à la ferme des Grandes Baines et ancêtre des propriétaires actuels, et François Crespel, manufacturier à Arras, époux d'Adélaïde Delise.

Aux termes de cette vente, provoquée par leurs créanciers, les époux Crespel cédaient à Alphonse Tonnelier et à son épouse, tous les immeubles qu'ils possédaient sur la commune de Villeselve. Décédé en 1852 et sa descendance s'étant dispersée au cours des vingt années précédentes, il est évident qu'Honoré Larcanger, le dernier membre de cette famille ayant occupé les lieux, n'a pas pu participer à cette transaction.

Avec un peu d'opiniâtreté, un fouilleur d'archives compétent leverait, peut-être, l'ambiguïté qui plane sur les réalités. En attendant cela, à la lumière de cas similaires, il est permis de penser que les époux Crespel, héritiers de la bourgeoisie artésienne, tenaient leurs immeubles d'une acquisition de "Biens Nationaux".

Cette présomption n'est pas une avancée gratuite. Elle s'appuie sur une succession de faits historiques, vérifiés par ailleurs, à Libermont notamment.

En prenant cette filière à son début, la "cense de Villeselve" fut prise, le 13 octobre 1307, dans le tourbillon de la mise en accusation et de la condamnation, par Philippe le Bel, du Grand Maître des "Chevaliers du Temple". Suite à de multiples négociations, la suppression de cet Ordre monastique ne fut effective qu'après une délibération du Concile de Vienne de 1311. La dévolution du patrimoine immobilier fut réglée par la bulle du Pape Clément V, en date du 3 avril 1312.

Aux termes de cette bulle, à la grande désillusion du Roi de France, tous les biens en la possession des "Chevaliers du Temple", entrèrent dans le domaine des "Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem". Administrés par cet ordre, ils restèrent en sa possession jusqu'à la Révolution Française de 1789. En 1790, ils furent confisqués en même temps que tous les biens du clergé. C'est après cela que, comme "Bien National", ils furent vendus aux enchères dans le courant des années qui suivirent.

L'histoire rapporte que les laboureurs ne profitèrent qu'en partie de cette conjoncture exceptionnelle. Celle-ci le fut d'autant plus que le règlement des acquisitions s'opéra, en partie, à terme. La rapide dépréciation des "assignats" permit aux débiteurs de régler avantageusement leurs dettes.

Les grands bénéficiaires de ces transactions se situèrent surtout parmi la bourgeoisie qui, au fil des cinquante années précédentes, avait accumulé de substantielles réserves. En vue d'un fructueux placement ou même pour une exploitation directe, presque tous les domaines, petits ou grands, tombèrent dans le giron de cette classe aisée.

Finalement, la question se pose encore de la même façon, car, actuellement, elle est toujours sans réponse:

"La Cense de Villeselve a-t-elle figuré dans le processus que nous venons d'énoncer?"

*
* *
*

Notre première note biographique est consacrée à Charles Larcanger, qui, comme nous l'avons vu dans le préambule, a eu trois fils de son épouse Françoise Dupied: Antoine, dont l'étude suit, Louis et Jean.

Antoine Larcanger (1645-1692), fils du précédent, a épousé Marie Faizelet, en 1672. Deux enfants sont nés de cette union: Charles Larcanger, dont l'étude suit, et Anne Larcanger qui épousa Martin Picard de Champien (Somme).

Antoine Larcanger était capitaine de l'arquebuse, au fort de Ham. A ce propos, il est bon de rappeler que les forteresses royales possédaient une garnison permanente qui se trouvait renforcée par des détachements de la Milice du Roi. Amorce du service militaire obligatoire, ces troupes auxiliaires requèrent un cadre précis, en 1688, au moment où Louis XIV se sentit menacé par la guerre que préparait la Ligue d'Augabourg.

Corps de réserve, la Milice du Roi, à ne pas confondre avec les milices communales, était avant tout une force d'appoint, composée d'éléments sûrs. Le recrutement se faisait par tirage au sort sur des listes de bourgeois et de paysans, réputés fidèles au Roi. Placée sous les ordres de la hiérarchie militaire permanente, elle formait, à la moindre alerte, une unité combattante de sécurité.

Charles Larcanger (1673-1724), fils du précédent, vécut également à Villeselve. Il épousa Françoise Lefèvre dont il eut quinze enfants.

Des huit descendants qui se marièrent, nous évoquerons seulement ceux qui ont un rapport direct avec la famille "Verlon" ou qui sont cités dans la suite de notre travail:

1° Marie-Thérèse Larcanger (1698-1734), fille du précédent, épousa Charles Dussart qui tenait de sa famille, la "Cense de Boutavent".

De ce mariage, naquirent six enfants dont une des filles, Marie Anne, épousa Antoine François Verlon (1731-1796) Propriétaire et Capitaine des chasses du Duc d'Aumont, Marquis de Guiscard.

CC 111 100

2° Charles Larcanger (1699-1762), frère de la précédente, est l'auteur du préambule, cité en exergue et de la première généalogie de la famille Larcanger.

En 1723, il épousa Catherine Grison dont il eut cinq enfants. Au château de Saint Simon, il était Lieutenant de Justice, Connétable des Chevaliers du Jardin de l'Arc et Receveur du Duché de Saint Simon.

A la fois, Maître des finances, de la Police et Magistrat de basse justice d'un domaine, le fermier censitaire jouissait, sous l'Ancien Régime, de l'ensemble des prérogatives et des privilèges, attachées à la Noblesse ou au Clergé qui l'employait, sans en posséder les attributs.

3° Louis Larcanger (+1760), frère des précédents, épousa Hélène Flamand, veuve Watteau, de Villeselve dont il eut huit enfants.

L'un d'eux, Charles Antoine (1734-1779), exploita la ferme du château de Golancourt. De son mariage, en 1761, avec Marie Elisabeth Cauët, il a eu six enfants.

Une de ses filles, Hélène Agathe Larcanger épousa son cousin issu-germain, Antoine Joseph Verlon, fils d'Antoine François Verlon et de Marie Anne Dussart-Larcanger. Le ménage s'installa dans la "Cense de Boutavent".

4° Jean François Grégoire Larcanger, frère des précédents, a épousé, en 1765, Françoise Lefèvre, sa cousine germaine. Cette union est restée sans postérité.

Syndic de Villeselve, il a habité la maison familiale de ses ancêtres. En 1783, avec son frère Claude, il fit construire la grande grande grange de dix travées qui se trouve toujours au fonds de la cour de la ferme.

L'année 1781, suivie d'une fleur de lys, est gravée sur une poutre maîtresse, située dans une pièce principale de la maison. Jean François a assuré sa succession en faisant hériter son neveu, Jean Etienne Larcanger dont l'étude suit.

5° Jean Joseph Etienne Larcanger, frère des précédents, a épousé ... Leroy. Le ménage a succédé aux parents de cette dernière qui étaient exploitants agricoles à la "Ferme de Bray", située sur la paroisse de Jussy. Aujourd'hui disparue, cette ferme était à l'orée de la forêt de Frières.

De leur union, Jean Joseph et son épouse ont eu trois enfants dont un fils:

Jean Etienne Larcanger est né à Jussy, en 1753. Le six décembre 1790, il prit la succession de ses oncles, Claude et François Larcanger, dans la maison des ancêtres de Villeselve.

Il fut maire de la commune de Villeselve.

En 1775, il a épousé Marie Françoise Vinchon dont il a eu huit enfants. Des deux qui survécurent, il y eut Honoré Etienne dont l'étude suit.

Honoré Etienne Larcanger (1784-1852), fils du précédent et petit-fils de Jean Joseph Etienne Larcanger, frère de Marie-Thérèse, prit la succession de son père, dans la ferme familiale de Villeselve.

Maire de la commune de Villeselve, Honoré Larcanger fut un agriculteur compétent qui se fit remarquer par de nombreuses initiatives. En concertation avec d'autres professionnels, il a, comme nous allons le voir, fait sensiblement avancer le progrès agricole dans le canton de Guiscard.

Depuis le premier essai de culture de la betterave sucrière, tenté en 1810 dans la plaine Saint Denis, la production industrielle du sucre à partir de cette plante n'avait guère avancé. Après la chute de l'Empire, le problème était même passé au second plan avec la réapparition des sucres coloniaux, consécutive à la fin du blocus des ports par la flotte anglaise.

Près de vingt ans plus tard, malgré les pressions répétées des pouvoirs publics, les recherches étaient toujours au point mort. En fait, l'avenir de cette production restait lié à sa rentabilité. On attendait une évolution sensible des techniques qui permettrait de réduire les aléas de fabrication et les frais afférents à l'extraction industrielle du sucre.

Dans les années 1830, après l'avènement de la Monarchie de Juillet, les données évoluèrent notablement, tant sur le commerce des sucres, que sur les techniques agricoles et industrielles. Cependant, aborder concrètement la culture de la betterave consistait encore, pour les précurseurs, à se lancer dans une véritable aventure dont l'issue était complètement inconnue.

En réalité, il n'était pas encore possible de se former une opinion sérieuse, en appuyant son jugement sur des références sûres, car, dans ce domaine, presque tout était à découvrir. Agriculteur avisé et très ouvert aux progrès techniques, Honoré Larcanger, épaulé par d'autres collègues, osa se hasarder dans ce travail de pionnier, avec tous les risques que l'aventure comportait. Bien qu'imité, quelque temps après, par Monsieur Dermigny de Crisolles, il fut le premier à lancer, dans le canton de Guiscard, une "raffinerie de sucre"; nom donné, à ce moment-là, à ce genre d'activité.

Pour limiter les risques de démarrage, les concepteurs de l'entreprise se limitèrent à un atelier artisanal de première génération où le muscle de l'homme subvenait à l'indigence des moyens mécaniques. Cet atelier, dont le lecteur trouvera la

qui, jusqu'alors, n'étaient pas toujours traitées avec tout le soin qu'elles réclamaient. Dans ce contexte, les pulpes, sous produit de la fabrication du sucre, firent leur entrée dans l'alimentation des ruminants. Cette nourriture venait à point nommé pour combler le déficit énergétique des mois d'hiver.

Persévérant dans cette filière, Honoré Larcanger vulgarisa, dans nos régions, l'usage des boeufs nivernais pour le labourage des terres lourdes, selon la nouvelle formule du joug. Plus rustiques, ces animaux qui, dorénavant, étaient nourris économiquement avec l'apport de la pulpe de betteraves, se révélèrent d'un entretien moins coûteux que le cheval.

A Villeselve, encore pays forestier, Honoré Larcanger eut aussi une vocation de sylviculteur. Il se fit remarquer par l'introduction de nouvelles essences dans les plantations forestières. A ce propos, on lui doit certaines variétés de peupliers de Hollande ou d'Italie.

Honoré Etienne a épousé, en 1804, Adélaïde Lallouette, de Ribécourt. Ils eurent dix enfants dont sept survécurent :

Trois filles ont épousé des notaires: Adélaïde, à Noyon, Stéphanie, à Breteuil et Eléonore, à la Neuville Roy. Enfin, Henriette a épousé un négociant de Strasbourg, Julie, un fonctionnaire et Irma, un médecin. Né en 1807, Etienne Charles François Larcanger, le seul garçon ayant vécu, a quitté Villeselve peu après son mariage. Il est resté sans postérité.

Malgré l'importance de sa famille, Honoré Etienne Larcanger n'eut donc pas de successeur direct portant son nom dans la ferme de Villeselve où plusieurs générations s'étaient succédées. Il est vrai que depuis la Révolution, l'intendant d'autrefois n'était plus qu'un simple cultivateur à bail dans la nouvelle hiérarchie sociale. Les prérogatives qu'il avait perdues, étaient désormais, entre les mains des élus du peuple et l'exécution entre celles des fonctionnaires de la Nation.

En 1987, à notre connaissance, il n'existe plus de représentant portant le nom de Larcanger dans les trois départements picards. Cependant, à Paris, il existe des familles Baron-Larcanger. Elles sont issues de Marie Stéphanie, la seconde fille d'Honoré Etienne Larcanger. Ayant adopté et élevé les deux fils de son époux, cette dernière parvint, par une procédure légale, à leur faire obtenir un double patronyme.

La généalogie complète des "Larcanger" est venue entre nos mains par ces "Baron-Larcanger", descendants d'Honoré Larcanger. Au cours des tribulations, consécutives à la guerre de 1914-1918, alors que Marie-Louise Mazuré, née Verlon, suivait son mari, officier vétérinaire attaché aux services de l'Intendance à Orléans, elle a rencontré, tout à fait fortuitement, un représentant de cette famille qui, très aimablement, lui a fourni les renseignements que nous possédons maintenant.

description et le fonctionnement dans l'encart inséré dans ces pages, fut monté dans une propriété, située en face de la ferme des Larcanger. Aujourd'hui, en 1988, il ne reste pratiquement plus rien de cette construction, sinon l'amorce du cintre du porche d'entrée, accolée au pignon nord de la maison.

La fabrique de Villeselve, qui ne produisait qu'un sucre brut à raffiner, ne fut montée, à l'origine, que pour travailler les betteraves, produites sur les terres de la ferme Larcanger et celles de ses associés. Néanmoins, dès les premières années de fabrication, la réussite étant au rendez-vous, aux betteraves de Villeselve vinrent se joindre celles des communes de Golancourt et de Collezy. Finalement, cette culture nouvelle qui fournissait un bon revenu net à l'hectare, commença à se répandre, car elle réussissait bien dans les terres de cette partie nord du canton de Guiscard.

Malheureusement, de par sa conception et de son emplacement, la fabrique de sucre de Villeselve, en débouchant sur le plan commercial, eut un avenir limité. Eloignée des voies fluviales et placée sur le côté des grandes plaines betteravières, elle était irrémédiablement condamnée à végéter. Ces handicaps l'empêchaient de se doter des moyens techniques, indispensables pour lutter efficacement contre la concurrence.

Avec le temps, la fabrique de sucre de Villeselve fut progressivement surclassée par ses consœurs, établies, par la suite, dans les alentours. Ces dernières, conçues selon un programme industriel plus élaboré et plus ambitieux, prirent, avec l'aide de capitaux extérieurs à l'agriculture, l'envergure et l'allure de véritables usines. Parcourant un terrain déjà exploré, elles bénéficiaient des expériences des précurseurs et des progrès techniques qui en découlaient.

De plus, il devint évident que la culture de la betterave et l'extraction du sucre, apparemment complémentaires, appartenaient, en fait, à des branches économiques complètement différentes. Le maître d'industrie devait obéir à des connaissances techniques spécifiques et suivre une éthique commerciale souvent en contradiction flagrante avec les intérêts vitaux du fournisseur de racines. Bien que poursuivant un objectif commun, la production de sucre, la collaboration du producteur et du transformateur s'est vite, à l'usage, avérée inconciliable.

A lire le "Précis statistique" de Graves, publié en 1833, on découvre qu'Honoré Larcanger a collaboré avec d'autres propriétaires pour promouvoir le progrès technique dans l'agriculture. Tout en participant à la mise au point des premiers semis mécaniques, il fut, également, un promoteur actif pour l'introduction et la vulgarisation de productions nouvelles qui vinrent compléter l'assolement traditionnel.

En matière d'élevage, il contribua, par ses recherches zootechniques, à l'amélioration des races d'animaux de trait

toute la Picardie; la quantité confectionnée peut s'élever à cinquante mille paires par an. On emploie des bois de bouleau et de tremble recueillis dans les forêts du pays. Un ouvrier peut faire vingt paires de sabots en un jour, et gagner de un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes.

Sucrerie. MM. Larcanger, Torchon de Choqueuse, et de Louencourt ont établi une raffinerie de sucre de betteraves dans la commune de *Villeselve*, en 1828, époque à laquelle les manufactures de ce genre se multipliaient dans la Picardie. Cet établissement, qui a été monté dans de grandes proportions, est resté aux deux premiers sociétaires par suite de la retraite de M. de Louencourt. On y fait usage d'une machine à feu de la force de deux atmosphères, qui met en mouvement une rape, deux pompes d'injection servant à mouvoir deux presses hydrauliques, une pompe à l'eau et une pompe à jus. Il y a aussi deux générateurs qui font bouillir le jus de la betterave dans six chaudières. La cristallisation a lieu pendant la nuit dans des formes.

Cette manufacture a fait cultiver en grand la betterave, et elle emploie, tant à cette culture qu'à la fabrication, près de deux cent quarante ouvriers qui sont ainsi distribués :

Pour le sarclage de la betterave, pendant deux mois et demi, vingt hommes, quarante femmes et dix enfants;

Pour l'arrachement, pendant un mois et demi, vingt hommes, quatre-vingt-cinq femmes, vingt-cinq enfants;

Et pour la fabrication, pendant quatre mois, dix-huit hommes, quinze femmes et cinq enfants. Le nombre de ces derniers ouvriers était d'abord un peu plus élevé, mais on a pu le réduire par suite d'améliorations dans les appareils.

Le prix commun de la journée de travail, qui a subi quelque diminution par la stagnation de l'industrie, peut être évalué à un franc ou un franc vingt-cinq centimes pour les hommes, à soixante et soixante-dix centimes pour les femmes, et à quarante et soixante centimes pour les enfants.

La houille consommée vient de la Belgique; le noir animal est acheté à Ham et à St.-Quentin; la chaux est prise à *Guiscard*. La valeur des matières premières employées annuellement est d'environ vingt-cinq mille francs.

La fabrication comprend douze à quinze mille kilogrammes de mélasse et cinquante mille kilogrammes de sucre en trois qualités.

Ce bel établissement a répandu de l'aisance dans la commune de *Villeselve*, et en a fait disparaître les mendiants. Son administration est parfaite, et il paraît surmonter l'espèce de déflaveur qui

a succédé à l'engouement dont les sucreries de betterave ont été l'objet il y a quelques années.

Rouennerie. La confection des tissus de coton en couleur, connus sous le nom de rouennerie, s'est introduite depuis douze ans dans le canton de *Guiscard*, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans la partie du département de l'Aisne voisine de ce pays. Cette industrie a remplacé la confection des toiles, qui occupait anciennement beaucoup de bras, et une filature existant en 1791 à *Villeselve*.

Elle est exercée surtout en hiver, la moisson suspendant d'ordinaire tous les autres travaux. Les ouvriers, au nombre de quatre cents environ, sont disséminés principalement dans les communes de *Golancourt*, *Villeselve*, *Le Plessis-Patte-d'Oie*, et dans celles de *Libermont*, *Flavy*, *Beaugies*, *Guiscard* et *Bussy*. Ce sont des individus des deux sexes admis dès l'âge de treize ans, et que l'on ne conserve point après cinquante.

Chaque ouvrier a un métier et travaille dans une cave, un certain degré d'humidité étant jugé nécessaire pour une bonne fabrication. Le maître fournit le fil de coton, qui est envoyé de Rouen. Des contre-maîtres résidant à *Guiscard*, à Ham (Somme), à Cugny et à Flavy-le-Martel (Aisne), dirigent les travaux et surveillent la fabrication.

On confectionne des mouchoirs de couleur à carreaux dans les dimensions de $\frac{1}{6}$ ou vingt-six pouces carrés, $\frac{3}{4}$ ou trente pouces, $\frac{3}{6}$ ou trente-trois pouces, $\frac{4}{4}$ ou trente-huit pouces, $\frac{4}{4}$ plein ou quarante-quatre pouces, et enfin $\frac{5}{4}$ ou quarante-six pouces carrés. On travaille en chaînes ou pièces de cent vingt à cent trente aunes, qui sont dans les $\frac{1}{6}$ quinze douzaines, dans les $\frac{3}{4}$ quatorze douzaines, dans les $\frac{1}{6}$ douze douzaines, dans les $\frac{4}{4}$ onze douzaines et demi, dans les $\frac{4}{4}$ plein, dix douzaines, et dans les $\frac{5}{4}$ neuf douzaines et demie. Un ouvrier fabrique une douzaine en deux jours, et il reçoit pour chacune un salaire qui varie entre un et trois francs.

On confectionne aussi, mais en très-petite quantité, des toiles de cotonnade ou robes tissées en couleur pour l'habillement des femmes de campagne.

L'ensemble de la fabrication annuelle peut être évalué à dix-huit cents pièces, qui emploient une quantité de cinq cent vingt-sept mille kilogrammes de coton, dont la valeur moyenne est de quatre francs. Les mouchoirs se vendent depuis cinq francs jusqu'à dix-huit francs la douzaine. La totalité des produits est expédiée sur Rouen par le retour des voitures qui apportent dans le pays la matière première. Cette industrie nouvelle est utile, parce qu'elle promet d'occuper productivement les enfants dès leur jeune âge, et qu'elle offre de